

REVUE  
DE  
**L'ALLIANCE NATIONALE**  
pour l'accroissement de la population française

Société autorisée par Arrêté Ministériel du 22 août 1896  
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 AOUT 1913  
Honoré du Haut Patronage de M. le Président de la République  
Accessible aux Officiers de Terre et de Mer  
par Arrêté du Ministre de la Guerre et du Ministre de la Marine

**10, Rue Vivienne — PARIS (2<sup>e</sup>)**

Lettre ouverte aux Membres de l'Alliance, p. 1. — Le Gouvernement dépose un projet de loi correctionnalisant l'Avortement, p. 6. — Loi rapprochant les Fonctionnaires mariés, p. 9. — Réorganisation des Commissions départementales de la Natalité, p. 11. — L'Alliance Nationale demande la réforme de notre régime Successoral, p. 12. — De l'extension de la Quotité disponible, en matière de testament, p. 15. — Nouvelles parlementaires, loi de Finances, p. 18. — Propagande, p. 25. — Place aux Mères de famille, p. 28.

### **CHANGEMENT DE NOM**

Notre Bulletin mensuel quitte aujourd'hui son ancien nom pour prendre celui de *Revue de l'Alliance Nationale*. Nous avons décidé ce changement parce que nous comptons donner à notre publication mensuelle une plus grande envergure; tout en réservant, comme par le passé, une partie de ses pages à une documentation de plus en plus complète et en continuant à tenir parfaitement nos sociétaires au courant de notre action, nous donnerons une plus large place aux études relatives à la lutte contre la dépopulation et, en général, à toutes les questions d'actualité s'y rattachant.

**Lettre ouverte aux Membres de l'Alliance....  
aux Français qui " comprennent " .**

1921 vient de finir. N'est-ce pas le moment de jeter un coup d'œil en arrière et de nous rappeler ensemble ce qui a été fait à l'*Alliance Nationale* au cours de cette année, ce qui a été obtenu ou n'a pu être réalisé, et, en examinant les efforts



déployés par votre conseil, d'y puiser les enseignements qui nous permettront d'atteindre des résultats plus appréciables encore en 1922.

Cette année, la France l'a vécue une fois de plus dans ce désordre inhérent à toute période succédant aux guerres, d'autant plus aigu que la guerre a été prolongée, et c'est, hélas ! le cas.

C'est au milieu des difficultés dont nous sentons tous l'importance, qu'il a fallu refaire des lois, les appliquer, rétablir l'ordre dans nos affaires, enfin chercher des remèdes pour soulager les maux dont le pays souffre, les misères de toute sorte supportées avec une patience admirable par trop de Français.

Une très grande activité a été déployée, de tous côtés, mais, cette année, au détriment peut-être des œuvres sociales. On reconnaît bien la nécessité de celles-ci, mais sans y consacrer ne fût-ce qu'une partie de son temps et de son argent; beaucoup, se laissant entraîner par l'idée fixe de reconstituer leur situation, ne donnent pas suffisamment leur concours à ceux qui travaillent pour les malheureux, pour les intéressants.

L'*Alliance Nationale* qui lutte contre la dépopulation ne se place-t-elle pas d'elle-même en tête des œuvres auxquelles nous faisons allusion.

Cependant soyons justes ; les derniers mois nous apportent un grand réconfort, un très puissant encouragement, mais n'anticipons pas.

Et tout d'abord, une évolution dont il est inutile de souligner l'importance pour le développement de notre œuvre se produit depuis plusieurs mois. Un contact plus intime s'est établi entre les membres et la Direction, surtout depuis l'appel que j'ai fait dans le *Bulletin* du mois de juin 1921. Nous avons reçu des centaines de lettres de nos membres, nous soumettant des questions, nous indiquant des faits intéressants dont nous avons su tirer le meilleur parti, en un mot, collaborant avec nous. Personnellement je remercie tous ceux qui ont répondu à ma demande au sujet des allocations familiales ; ces lettres, auxquelles je m'excuse de n'avoir pas répondu, m'ont permis de faire connaître au Congrès de Bordeaux les opinions de personnes particulièrement intéressées à la question au lieu de me borner à expo-

ser la manière de voir du Conseil. Les avis reçus, très différents les uns des autres, montrent combien cette question, comme beaucoup d'autres, demande encore une mise au point.

L'évolution doit continuer pour le plus grand bien de l'*Alliance*. Nos adhérents ne sont pas des actionnaires qui ne pensent qu'à toucher des dividendes, ils doivent être des associés qui travaillent et le fait de ce travail les conduira, tant à nous aider qu'à maintenir chez tous cette idée qui ne doit pas les quitter d'un jour : recruter continuellement de nouveaux adhérents autour d'eux. Il faut que notre effectif atteigne rapidement 50.000, 100.000, et si chaque membre nous apporte en 1922 quelques adhésions, ces nombres peuvent être vite atteints. Les résultats déjà acquis seront alors doublés, grâce à notre plus grande influence auprès des Pouvoirs Publics et grâce aux facilités de trésorerie dont nous disposerons. Et l'effort que nous demandons, combien minime est-il ?

Qu'avons-nous fait en 1921 ? Animés d'un esprit constant de réalisation, nous avons abordé toutes les questions qui avaient quelque chance d'aboutir. Qu'avons-nous obtenu ? Quels progrès la lutte contre la dépopulation a-t-elle réalisés, dans quelle mesure le sort des familles nombreuses a-t-il été amélioré ? Voici une énumération succincte des principaux résultats de l'année :

1° *Primes à la natalité*. — Le Parlement a révisé le décret du 30 avril 1920 de telle sorte que les départements et les communes qui établissent un service de primes à la natalité sont assurés d'une large participation de l'Etat.

Dans trente départements, des primes à la natalité ont été créées à compter de 1922 ; ce résultat est dû, pour une large part, aux interventions de l'*Alliance* auprès de tous les conseillers généraux.

2° *Aide nationale aux familles nombreuses*. — La Chambre a voté à l'unanimité le projet de M. Delachenal, administrateur de l'*Alliance*. Ce projet prévoit que tout chef de famille, ayant 4 enfants de moins de 14 ans, recevra de l'Etat une allocation annuelle de 360 francs pour le 4<sup>e</sup> enfant, de 390 pour le 5<sup>e</sup>, avec majoration de 30 francs pour chacun des suivants ; la proposition est en instance au Sénat.

3° *Réductions sur les voies ferrées.* — La réduction a été consolidée, elle a quitté la loi des finances pour entrer dans la législation courante et elle a été étendue aux aller et retour.

Les pères et mères de famille ayant eu au moins cinq enfants simultanément vivants en bénéficieront bientôt leur vie durant.

4° *Répression de l'avortement.* — Le Gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi correctionnalisant l'avortement, mesure indispensable à la répression de ce crime.

5° *Logement.* — La Chambre a voté 750 millions de crédits pour la construction de 35.000 logements qui seront réservés par priorité aux familles de trois enfants au moins, aux mutilés et aux veuves de guerre ayant un enfant.

6° *Rapprochement des fonctionnaires mariés.* — Le 31 décembre a vu promulguer la loi prescrivant ce rapprochement.

7° *Assistance aux femmes en couches.* — Une amélioration a été apportée à la loi du 7 juin 1913 en ce qui concerne les naissances multiples.

8° *Taxe sur les domestiques à Paris.* — Elle a prévu des dégrèvements sérieux pour les familles nombreuses.

9° *Développement des allocations familiales.* — L'année 1921 a vu croître considérablement le nombre des caisses de compensation et des ouvriers bénéficiant de ces allocations.

10° *Médaille de la Famille Française.* — Des crédits ont été obtenus qui permettront de liquider en 1922 presque tous les dossiers en instance.

Une série d'autres mesures de moindre importance tendant à favoriser la natalité ont été en outre adoptées par le Parlement ou par des municipalités.

Nous avons, d'autre part, et en particulier à la fin de l'année, fait une active propagande par la diffusion de tracts où nous avons montré combien la diminution inévitable du nombre des mariages risque d'accélérer la dépopulation.

Les nombreuses adhésions que ces tracts nous ont procurées nous ont prouvé combien ils ont frappé ceux qui les ont lus.

Une propagande spéciale a été faite auprès de tous les colonels commandant les régiments de toutes armes, ce qui nous a valu de recevoir de nombreuses adhésions individuelles ou collectives.

Nous avons rencontré de ce côté un concours très encourageant; les colonels ont de suite compris que le régiment, d'où sortent des hommes jeunes qui vont se marier, est la meilleure des écoles pour répandre les enseignements relatifs à la dépopulation et aux devoirs des jeunes mariés.

Et maintenant 1922 va commencer.

Parmi les vœux que nous adressons à tous, exprimons-en un tout particulier au fondateur de notre association, le Docteur Jacques Bertillon, en lui souhaitant le prompt rétablissement de sa santé ébranlée et assurons-le de notre dévouement pour l'œuvre qu'il a fondée et dont nous assumons aujourd'hui la direction.

Tournons-nous maintenant vers tous les Français qui accomplissent leur devoir en donnant de nombreux enfants à la France et en leur souhaitant, du fond du cœur, tout le bonheur qu'ils méritent.

Si l'année qui finit nous laisse sur des statistiques lamentables, sur des chiffres qui, reportés à la période qui va suivre, font entrevoir un avenir bien noir, ne nous laissons cependant pas décourager. Ce serait de notre part une ingratitude qui répondrait mal aux encouragements que les derniers mois nous apportent.

Nous constatons en effet que les pouvoirs publics commencent réellement à s'émouvoir de la situation. Un certain nombre de parlementaires qui nous sont très dévoués, ne manquent aucune occasion de défendre les familles nombreuses et appuient nos revendications; des milliers de Français suivent maintenant avec angoisse la question vitale de la dépopulation; ils sauront, le cas échéant, donner leurs voix aux candidats politiques qui garantiront de protéger leur existence; nos adhérents enfin augmentent et leurs bulletins nous apportent l'espoir de ressources et d'un concours qui vont nous permettre de travailler en grand.

Encouragés ainsi, nous nous attacherons en 1922 à obtenir la modification de notre régime successoral, la correc-

tionnalisation de l'avortement, l'extension des allocations familiales. Nous soutiendrons énergiquement la proposition Delachenal d'aide nationale aux familles nombreuses, et la proposition Roulleaux-Dugage instituant le vote familial; nous poursuivrons la réalisation d'un traitement équitable pour les belles familles au point de vue de la loi de recrutement, des dégrèvements d'impôts et du logement ; nous ferons une propagande de plus en plus intense, par la diffusion de centaines de milliers de tracts, par l'organisation de nombreuses conférences.

Et, le 31 décembre prochain, nous viendrons de nouveau dire à nos membres : « Voici ce que nous avons fait en 1922; voulez-vous continuer à nous donner le concours de votre travail dans la lutte que nous poursuivons avec acharnement contre cet ennemi d'un autre genre, le fléau de la dépopulation ? »

Nous ne nous dissimulons pas que notre tâche sera longue, difficile et coûteuse, mais rien ne résiste aux Français qui ont la foi, et nous sommes des milliers qui l'avons.

P. LEFEBVRE-DIBON,

*Président de l'Alliance Nationale.*

---

## **Le Gouvernement dépose un projet de loi correctionnalisant l'avortement**

---

Nous avons signalé à nos sociétaires, dans notre numéro de novembre, la démarche faite par les membres de notre bureau et par les députés membres de notre Conseil d'Administration auprès de M. le Ministre de la Justice pour lui demander que le Gouvernement prenne nettement position dans la lutte contre l'avortement, dépose un projet de loi correctionnalisant ce crime et en demande la discussion rapide.

M. Bonnevey avait bien voulu nous dire qu'il entretiendrait sous peu le Conseil des Ministres de cette grave question. Il a pleinement tenu parole puisque le 3 décembre, il soumettait à la signature de M. le Président de la République un projet de loi correctionnalisant l'avortement. La décision et l'énergie dont M. Bonnevey a fait preuve en l'oc-